

NDUNGUTSE EVARISTE

PROJET

Doc
(1)

Page
(13)

22 1121 1989

NDUNGUTSE Evariste
Chef de Division O.M.R.
MINIPLAN
KIGALI

Kigali, le 22 décembre 1989

Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI

Objet : Projet RWA/87/004
Mission d'évaluation

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre annexés à la présente, mes observations sur le déroulement de la mission d'évaluation du projet "Promotion d'emplois par l'appui aux micro-réalisations particulièrement en dehors du secteur agricole", à laquelle j'ai participé comme représentant du Gouvernement du 20 novembre au 9 décembre 1989.

Le document de ce projet a été signé le 17 juin et le 23 juin 1987 respectivement par le Ministre du Plan et le Représentant Résident du PNUD à Kigali; et le projet a démarré en décembre 1987.

L'objectif de développement assigné au projet est la promotion des emplois productifs principalement parmi la population jeune dans les secteurs économiques en zone rurales et péri-urbaines; tandis que l'objectif immédiat est la création ou développement d'activités productives de petite dimension et créatrices d'emploi.

Le présent projet de deux ans est conçu comme une phase pilote d'un programme qui peut s'étendre sur cinq ans; et devait faire l'objet d'une évaluation interne après 12 mois et d'une évaluation en profondeur après 18 mois.

La mission avait pour mandat d'étudier les acquis de la phase pilote et programmer la phase de consolidation et d'extension éventuelle;

.../.

La mission d'évaluation comprenait :

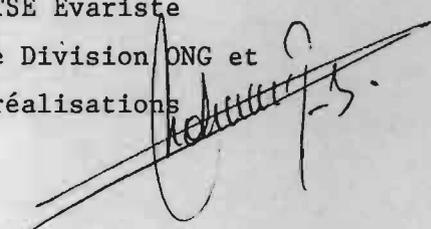
- Monsieur Christos XENOS : Consultant du PNUD et Chef de mission; ayant participé à l'identification et l'élaboration du projet.
- Monsieur Jean Pierre VIELMAS : consultant du B.I.T. et
- Moi-même comme représentant du Gouvernement.

Avant de se séparer, la mission a produit 2 documents : l'un "Visites de terrain et contacts pris à Kigali" élaboré par moi-même (voir annexes), et l'autre "Aide-mémoire sur les conclusions de la mission d'évaluation du projet RWA/87/004 "Note interne à l'intention du Représentant Résident du PNUD (confidentiel) produit par mes deux partenaires et présenté à la réunion du 8 décembre avec le PNUD, le MINIPLAN et le MIJEUMA (voir annexes). Aucun texte n'a été contresigné par les trois membres; ce qui est habituellement exigé au moins pour les conclusions et recommandations.

Mes avis et observations se réfèrent à ces deux écrits pour souligner mes réserves et appréhensions sur la méthodologie de l'évaluation où la transparence manquait et sur la subjectivité des conclusions et recommandations dégagées sans consensus préalable. Le rapport final devrait revoir la position qui prédomine dans l' "aide-mémoire" laissé au Représentant Résident du PNUD : faute de quoi je le présume inacceptable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

NDUNGUTSE Evariste
 Chef de Division ONG et
 Micro-réalisations



C.I. :

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
 et du Mouvement Associatif

KIGALI

- Monsieur le Représentant Résident
 du PNUD - KIGALI
s/c et c.i.

Monsieur le Ministre des Affaires
 Etrangères et de la Coopération Internationale

KIGALI

MISSION D'EVALUATION DU PROJET
RWA/87/004 "Appui aux micro-réalisations"
OBSERVATIONS

A. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission a réparti son temps de travail en 2 parties : travail sur terrain et travail à Kigali comprenant des audiences; des séances de travail, des vistes et des contacts avec des personnes ressources suivant le programme ci-après :

- Kibungo : 21, 24, 25 novembre 1989 ;
- Kibuye, Cyangugu, Butare : du 28 novembre au 2 décembre 1989 ;
- Ruhengeri : le 4 décembre 1989 ;
- Audience et séances de travail avec le PNUD, le MIJEUMA, le MINIMART et la Cellule technique : les 20, 22 novembre et 8 décembre 1989 ;
- Les contacts avec les institutions, les ONG, Programmes et personnes ressources : les 4 et 5 décembre 1989.

La rédaction a occupé les journées du 6 et 7 décembre 1989; les tâches étant réparties comme suit :

- la partie relative aux visites de terrain et contacts pris à Kigali :
Monsieur NDUNGUTSE ;
- l'analyse de l'exécution du projet : activités et résultats du projet :
Monsieur Jean Pierre Vielmas ;
- l'analyse du contexte et réflexion sur les conclusions et recommandations :
Monsieur Xénos Christos.

Une séance de mise en commun a eu lieu le 7 décembre 1989 soir, entre les membres de la mission et ce sera la seule jusqu'au départ des 2 consultants le 12 décembre 1989. La présentation des conclusions a eu lieu à la réunion du 8 décembre 1989 où participaient le PNUD, le MINIPLAN et le MIJEUMA.

Il ressort de cette partie les remarques suivantes :

- Le temps consacré à l'analyse commune des documents disponibles (du document de projet au dernier rapport en passant par les fiches établies, les P.V. des réunions, les rapports de missions et de formation, etc.); à la discussion avec la cellule technique sur les données recueillies au cours des visites ; à la mise en commun des points de vue a été négligeable.
- Le choix du Consultant du PNUD qui a participé à l'identification et à l'élaboration du projet en tant que Chef de mission, responsable de la rédaction du rapport final et par conséquent, pouvant se considérer comme maître de l'avenir du projet suite aux conclusions et recommandations à formuler; n'a pas donné toute l'aisance voulue à la mission surtout en ce qui touche la conception du projet.
- Les termes de référence n'étaient qu'indicatifs selon le Chef de mission.
- Ces éléments ont influé sur le travail produit et partant sur les conclusions et recommandations qui ressortent de l' "Aide-mémoire".

B. L'ANALYSE

Une disposition préalable s'impose habituellement avant toute analyse d'une situation, d'un programme ou d'un projet; il faut tenir compte du contexte politico-socio-économique du Pays. Pour insister sur cet élément, j'ai esquissé une note d'ordre général à l'intention de mes partenaires (voir annexe).

Les éléments saillants de mes réserves à l'endroit des conclusions et recommandations tirées sont décrits dans les lignes suivantes :

I. C o n t e x t e : Quelques interprétations à équivoques s'y glissent :

- 1° L' "Aide-mémoire" mentionne : "Evaluation du potentiel d'unités productives"; mais dans le document de projet, il est question de "... aide à l'émergence et à la formulation de nouveaux projets ou qui potentialisent les ressources naturelles du pays (p. 5); et de la "potentialisation des ressources locales", (p. 6).

2° "Création ou développement de petites entreprises ..." Selon le document de projet, le projet a le seul rôle de promouvoir, de favoriser et non la création directe à l'instar du projet P.S.T.P./HIMO par exemple. "Le programme s'attachera; ..., à favoriser la création de petites unités de production économiquement viables et à promouvoir de nouvelles initiatives locales ..." (p. 3) et (p. 6) "..., le dispositif doit plus précisément :

- mettre en oeuvre un ensemble de services permanents d'assistance technique aux porteurs de projets ; ...
- permettre l'émergence et la conception de projets et d'initiatives ou d'idées génératrices d'activités nouvelles ...".

3° L' "Aide-mémoire" lie la décision sur la continuation et éventuellement la forme du projet à des critères différents de ceux indiqués par le document de projet, à savoir : les résultats atteints "mise en place d'un dispositif opérationnel ..." (p. 5) et les critères de succès : examen de 100 dossiers par an dont 60 à appuyer.

Déjà, à ce niveau, il faut déplorer que le document de projet fixe des objectifs quantifiés à un programme en phase pilote. Cette partie devrait être reformulée pour lever ces équivoques.

II. Exécution et résultats

- 1° Potentiel : ici aussi, il faut lever la confusion qui s'est glissée entre "potentiel de ressources naturelles" et "potentiel de petites entreprises".
- 2° Le problème d'extension de la zone du projet ne constitue pas en soi un handicap au projet; l'option ayant été prise dès le départ comme présenté dans le document de projet (p. 5). Du compte-rendu de la mission de Monsieur Bruno CHAVANE du 12 au 23 mars 1988, on relève : "... par ailleurs, il est apparu que la dispersion du projet dans 5 communes prévues au document de projet n'était pas opérationnelle. Il a été décidé de concentrer les actions de sensibilisation sur 2 préfectures (Kibuye et Kibungo)".

Un autre élément à considérer est que dans la politique du développement de notre Pays, il est recommandé de ne pas superposer les aides dans les mêmes communes; et il est précisé que dans ces communes d'autres ONG intervenaient déjà.

La réunion tripartite du 28 novembre 1989 a demandé à l'équipe du projet : "de redoubler d'efforts et d'élargir sa zone d'intervention à 2 ou 3 autres préfectures afin d'atteindre le nombre de 60 unités de production par an, tel que prévu dans le document de projet", cfr . Et, d'ailleurs, l'extension à une zone ne met pas fin au repérage amorcé dans la zone initiale; le dispositif étant en place.

3° La mesure des résultats d'un projet pilote ne devrait pas se limiter aux seuls chiffres relatifs aux emplois et revenus ramassés au passage alors que leur analyse ramené au contexte politico-socio-économique du projet et confrontée aux avis des bénéficiaires, des promoteurs et de la cellule technique concluerait à une autre interprétation plus positive. Au Rwanda, nous reconnaissons à sa juste valeur "... un revenu, même petit, une occupation socialement utile ..." (cfr. Discours du Chef de l'Etat du 21 mai 1986 à l'UNR). Il en serait de même à propos de l'appréciation des animateurs et encadreurs basée sur le seul nombre de rapports évalués sur 2 ans alors que le rapport d'août 1989 fait mention d'un délai de 8 mois; ce qui est plus réaliste et change l'interprétation faite. Un autre élément à tenir en considération est la contrainte "critères de recevabilité" et l'utilisation du crédit comme moyen d'appui aux promoteurs de projets, au lieu de la pure subvention traditionnelle.

4° Les fonds "B.R.D." et "Fonds Coup de pouce"

La bonification par le projet de 3 % sur l'intérêt bancaire de 9 % mérite une grande appréciation, il en est de même du "Fonds Coup de pouce" dans un milieu où les réticences en ce qui concerne le crédit remboursable sont considérables surtout pour le groupe cible visé par le projet. La mission de promotion justifie cette option qui, d'ailleurs, constitue un grand pas entre la situation de subvention pure et l'utilisation du crédit normalement. Les défaillances relevées sont tolérables surtout dans une phase pilote d'un projet; certes il faut être vigilant Ici il est important de rappeler que les conditions d'accessibilité au crédit au Rwanda ne sont pas à la portée de tous et que, malgré la baisse du taux d'intérêt (depuis 1987), celui-ci décourage toujours une grande partie des postulants au crédit.

III. C o n c l u s i o n s e t r e c o m m a n d a t i o n s

Les conclusions tirées sont tributaires de l'analyse faite et mes réserves découlent des considérations ci-dessus :

- Le potentiel (des ressources naturelles locales, ou des entreprises à promouvoir) est important même s'il n'est pas chiffré; mais sa mise en valeur impose tout un préalable qu'on ne peut attendre d'un seul programme comme celui-ci. L'inventaire, d'ailleurs dynamique, ne sera réalisé que par le concours de plusieurs opérations (cfr. inventaire demandé par le Président de la République au MIJEUMA en collaboration avec les autres ministères et services concernés qui est en cours de finalisation) pour avoir une idée sur ce potentiel.
- Il n'est pas réaliste d'attendre d'un programme en phase pilote un impact significatif sur un problème aussi important que celui du chômage et du sous-emploi dans notre pays. On en attend une contribution à côté d'autres.
- La position relative au mécanisme mis en place n'est pas conséquente en ce qui concerne son intégration dans les structures nationales. Elle ne tient pas compte des informations recueillies auprès des autorités rencontrées aussi bien à Kigali qu'ailleurs, ainsi que du contenu des documents disponibles. Je ne fais que mentionner le contenu de la lettre du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif au Représentant Résident du PNUD le 1er septembre 1989 où on lit : "Les mesures proposées par la cellule technique ..., permettront peu à peu la préparation de l'après-projet en laissant les acquis dans les structures du Ministère qui devra, plus tard, en assurer le suivi". Il n'y a pas meilleur engagement pour le présent et pour l'avenir en ce qui concerne l'intégration des mécanismes mis en place. Quant au choix de la banque coopérante, aucun handicap n'en découle; la B.R.D. et les Banques populaires étant toutes deux appelées à financer le développement jusque dans le milieu rural.

Il faut plutôt souligner le gain de formation aux promoteurs de projet qui se familiarisent avec le système de la B.R.D. lors du crédit et à celui des Banques Populaires comme déposants réguliers dans les succursales locales.

L'esprit du "Fonds Coup de pouce" fait son chemin et, sous son inspiration, la préfecture de Kibuye vient de créer à partir du don présidentiel un fonds de développement pour la jeunesse en vue de la promotion de l'esprit d'entreprise par crédit sans intérêt. Exemple à suivre.

- Les changements apportés au document de projet concernent :

- a) La modification de la zone du projet, extension à toute la préfecture de Kibungo et celle de Kibuye et plus récemment celles de Butare et Ruhengeri ;
- b) Les négociations et la convention avec la B.R.D. au lieu des Banques Populaires ;
- c) Recrutement de 2 techniciens nationaux à la place de 2 V.N.U.
- d) Création du "Fonds Coup de Pouce" ;
- e) Remplacement des animateurs sur budget PNUD (4) par des agents du MIJEUMA détachés au projet.

Tous ces changements ont reçu l'approbation des différents partenaires (M. Chavane, MIJEUMA, PNUD, Réunion Tripartite). Le point de vue avancé dans les conclusions serait autre si la mission ne comprenait pas un auteur du document de projet.

Ni l'objectif de développement ni l'objectif immédiat du projet n'ont nullement été touchés; le souci apparent est la réussite du projet et la réalisation de ces objectifs.

Quant aux recommandations tirées, elles sont loin d'être objectives et constructives à l'endroit du projet d'autant plus qu'elles sont qualifiées de traitement d'urgence. L'acheminement de l'analyse, du contexte aux conclusions, les laisse prévoir et l'allergie de l'auteur et évaluateur du projet aux changements intervenus ne se cache pas.

La seule position à laquelle je souscris est que le projet bénéficie d'une prolongation de la phase expérimentale ne dépassant pas 5 mois correspondant au retard de démarrage et au temps d'attente de l'évaluation. Il n'y a pas de raison d'une autre évaluation car les éléments disponibles sont suffisants pour décider objectivement de la phase suivante. Ce délai correspondrait aussi à la phase de formulation du projet qui, d'ailleurs, pourrait être faite par la partie rwandaise.

Je partage l'avis que pendant un certain temps, au moins une année le projet concentre les efforts dans la zone déjà couverte (4 préfectures) avec un désengagement de certaines communes où d'autres programmes semblables

s'engagent. Le rappel de la zone d'intervention à 8 communes pendant huit mois à raison d'un projet par commune ne se fonde sur aucun argument valable ou tenté.

Cette option aurait pour effet de destabiliser le personnel recruté et formé et mis en place par le MIJEUMA de couper l'élan déjà amorcé de part et d'autre, de sous-utiliser les moyens humains matériels et financiers mis en place au cours de la phase écoulée.

En définitive, le rapport final devrait modifier la position subjective, préétablie dirait-on, qui ressort de l' "aide-mémoire sur les conclusions de la mission d'évaluation"; présenter une analyse tenant compte du contexte politico-socio-économique du Rwanda; des documents existants au niveau des trois partenaires, du travail fait et des informations recueillies au cours de la mission aussi bien au niveau du terrain qu'au niveau des audiences, séances de travail et contacts à Kigali; se référer aux termes de références et enfin, donner des orientations (recommandations) à chacun des 3 partenaires du projet pour le futur. C'est seulement à cette condition que je retirerais mes réserves à son endroit.

NDUNGUTSE Evariste

Chef de Division

Membre de la mission d'évaluation

Handwritten signature

Comme objectif de développement, le projet vise la promotion des emplois productifs principalement parmi la population jeune dans les secteurs économiques en zones rurales et péri-urbaines.

Trois éléments sont à prendre en considération tout au long du processus de mise en exécution de ce programme : emplois productifs, population jeune, zones rurales et péri-urbaines.

Ces éléments se définissent effectivement en référence à un contexte socio-politico-économique propre au Rwanda.

a) Les emplois productifs

Le Rwanda est un pays essentiellement agricole où plus de 95 % de la population vivent dispersées dans le milieu rural. Le sous-emploi représente un problème crucial et croissant et qui est plus accentué pour la jeunesse qui représente plus de 35 % de la population active et dont 90 % vivent en milieu rural. Le Gouvernement rwandais, conscient de ce problème met tout en oeuvre pour dégorger le secteur agricole. Du discours du Chef de l'Etat à l'occasion de sa visite à l'Université Nationale du Rwanda, le 21 mai 1986, on retire ceci : "Je demande donc aujourd'hui d'abord aux responsables du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif d'entreprendre, en collaboration avec les autres Ministères et services concernés, un premier inventaire, aussi vaste et aussi ouvert que possible, de toute les activités de transformation, de récupération, de toutes les activités productives non directement agricoles, mais qui peuvent fournir un revenu, même petit, une occupation socialement utile, à nos jeunes gens et à nos jeunes filles - un premier inventaire donc, dynamique, de toutes les activités que l'on peut réperer au Rwanda, que ce soit dans les communes et dans les collines, que ce soit dans les agglomérations rurales et urbaines, que ce soit dans les projets".

En fixant les priorités du mandat en cours, p. 89-94 pour la production nationale, le souci de création d'emplois ressort du discours du Président

"- Intensification des activités du secteur artisanal et des P.M.I. (petites et moyennes industries) partout dans le pays, en vue de promouvoir massivement les emplois non agricoles ;

- exploitation systématique de toutes les filières nationales possibles, en vue de la transformation, pour le marché national, régional et international ensuite, de nos ressources, par le recours à des technologies appropriées maîtrisables, et favorisant la création d'emplois, par tous les moyens, afin d'engager notre économie, grâce au climat incitatif créé, dans un processus d'accumulation auto-entretenu, permettant un accroissement rapide et durable du pouvoir d'achat, surtout en milieu rural". C'est aux artisans que le Chef de l'Etat disait : "Soyez l'un des meilleurs exemples pour notre jeunesse".

Ces citations en disent assez pour souligner les préoccupations rwandaises en matière de création d'emplois fournissant un revenu même petit, une occupation socialement utile.

Longtemps tenu en marge ou négligé le secteur de la petite entreprise et l'artisanat constitue de plus en plus le fondement d'espoir pour la création d'emplois, à défaut de ressources propres à une industrialisation rapide. L'une des missions du Ministère de l'Industrie et de l'artisanat est de "- favoriser par tous les moyens l'éclosion de l'artisanat et de la petite et moyenne industrie, entité organique; ..." Ce ministère est appelé à élaborer une approche cohérente, permettant d'identifier les productions nationales à être réservées au secteur de l'artisanat et de petites industries rurales.

En tout cela il faut des approches nouvelles, audacieuses pensées à partir de notre réalité nationale, loin de la tyrannie des dogmes et des idées dominantes conçues ailleurs.

b) Population jeune

Le Rwanda est un pays essentiellement jeune, où plus de 50 % de la population est classée jeune. L'avenir de cette jeunesse est préoccupante. Il y a toute une politique de son encadrement par la formation post primaire dans les CERAI ou para-scolaire dans les centres de formation des jeunes,

les chantiers des jeunes et les CCDFP en vue de les préparer à se prendre en charge d'une façon ou d'une autre; par la lutte contre l'exode rural en les fixant dans leur milieu; ce qui nécessite la création d'emplois en milieu rural. Dans toutes les activités économiques, sociales et culturelles du Rwanda; la jeunesse est et restera le groupe cible. Lors de la visite du Président à l'Université Nationale en 1981; il a centré son propos sur le thème "Jeunesse et Développement".

"En effet, mes chères étudiantes, mes chers étudiants, le thème de la jeunesse et du développement occupe, dans notre stratégie du développement national, et la vision que nous en avons, une place de choix. Notre préoccupation constante, de tout instant, a toujours été et sera toujours, l'avenir de nos jeunes".

Tout un ensemble d'activités le démontrent: soutien aux associations de jeunes (cfr. Dons présidentiels), Festival de la Jeunesse, expositions des produits artisanaux, etc.

c) Zones rurales et péri-urbaines

Le monde rural est prioritairement retenu comme base du développement. En effet, la commune rwandaise est prise comme base du développement.

La stratégie nationale est de décentraliser et les services et les moyens de toute sorte vers le milieu rural pour le rendre attrayant surtout pour les jeunes; avenir du pays.

Les 25 prochaines années (depuis le 25ème anniversaire de l'indépendance, juillet 1987) sont dédiées au renforcement de la "commune rwandaise" jouissant d'une personnalité juridique. Les mesures d'accompagnement se mettent en place au fur et à mesure; l'affectation de cadres formés pour encadrer le monde rural; la décentralisation des grands projets; la vulgarisation du crédit, outil de développement dans le monde rural, etc...

D'autres situations sont aussi à garder à l'esprit pour mesurer les résultats d'un tel projet opérant dans les couches les plus démunies avec assises sociales et économiques peu sûres et peu stables. Il s'agit de

la mentalité rwandaise, du contexte socio-historique et commercial, de l'enclavement intellectuel, etc.; cet environnement pouvant constituer un atout de réussite en ce qui concerne l'innovation ou un facteur de découragement dans l'attente rapide des résultats quantifiés à court terme.

NDUNGUTSE Evariste

MUKANGWIJE Léa

Kigali, le 8 novembre 1989

C/O Division Information et
Documentation

MINISANTE

KIGALI

Handwritten notes:
Avec [unclear]
[unclear] [unclear]

A traiter par	98-147
Date entrée	20-11-89
N° Classé	23997/89

Handwritten mark: 10

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

Kigali

S/C Monsieur le Ministre de la Santé

Kigali

Objet : Transmission d'un rapport
de mission

Signature: J. Gondolwe
Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre le
rapport d'une mission que j'ai effectuée à Brazzaville du 12 au 16 juin 1989.

En effet, Excellence Monsieur le
Président, j'ai participé au Congrès et à l'Assemblée Générale de l'AMLA
(African Medical Libraries Association; actuellement AHILA), qui réunissaient
plusieurs professionnels de l'Information sanitaire de la région africaine.
Nous tous réunis avons à échanger nos expériences professionnelles diverses,
c'est-à-dire les difficultés et réussites vécues et par là nous fixer de
nouvelles orientations, les principales étant :

- La formation continue (sous toutes ses formes) des cadres des services
d'information sanitaire.
- L'intégration des Bibliothèques et Centres de documentation sanitaires dans
les structures de base d'une unité sanitaire.
- La gestion moderne de ces services
- L'opération main dans la main avec les HID (Health Information and
Documentation : services créés au sein des bureaux de représentation de l'OMS
dans les pays) de diffusion de l'information sanitaire.
- Participation active à la vie de l'AMLA afin que soient réalisés les
objectifs nous fixés et ainsi atteints nos buts communs.

Concernant l'Assemblée Générale de l'AMLA (actuellement AHILA : African Health Information and Libraries Association ; Association Africaine pour l'Information et les Bibliothèques de Santé en Afrique).

- Les difficultés d'ordre vital surmontées
- Les perspectives d'un avenir meilleur et
- L'élection des membres du nouveau bureau régional de l'Association furent les trois principaux points traités lors de sa tenue.

Ce rapport que j'ai l'honneur de Vous transmettre contient les principales idées issues des débats menés autour de ces différents points et les recommandations y relatives.

Vous en souhaitant une bonne réception, je Vous prie de bien vouloir agréer, Excellence Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Mukangwije Léa



Copie pour information:

- Monsieur le Représentant de l'OMS
au Rwanda

KIGALI

RAPPORT DU II^e CONGRES ET ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION AFRICAINE
DES BIBLIOTHEQUES MEDICALES TENUS A BRAZZAVILLE DU 12 AU 16 JUIN AUQUEL
A PARTICIPE MUKANGWIJE Léa

I. Introduction

L'AMLA : Association Africaine des Bibliothèques Médicales, est née à Belgrade en 1980 et fut inaugurée en 1984 à Nairobi. Ces II^e Congrès et Assemblée Générale qui se sont tenus dans la salle des conférences du Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville et auxquels j'ai participé réunissaient plus à peu près 50 professionnels de l'information et des Bibliothèques de santé de l'Angola, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, France, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Kenya, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Rwanda, Sierra Léone, Suisse, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe + 7 observateurs du Congo.

II. Méthodes de travail

- Les séances plénières pendant lesquelles plusieurs exposés eurent lieu plus des discussions selon les cas des pays représentés et expression des difficultés communes aux professionnels présents.
- Les ateliers durant lesquels les congressistes eurent à discuter des problèmes particuliers aux pays; liés notamment à l'utilisation actuelle ou future des nouvelles technologies pour l'information sanitaire et furent initiés à l'utilisation d'un micro-ordinateur quant à la recherche de l'information.
- Présentation et discussions sur les progrès réalisés depuis le 1^{er} Congrès.
- L'Assemblée Générale de l'AMLA.
Les langues officielles étaient l'Anglais et le Français.

III. Déroulement

Les travaux du II^e Congrès ont débuté le 12 juin 1989 à 9h00 du matin par une séance d'ouverture présidée par Monsieur IKAMA Obambi, à la place du Directeur Général du Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville le Docteur Goteliebe MONEKOSSO qui Lui, a adressé un mot de bienvenue aux congressistes et leur a donné les orientations des travaux lors de l'ouverture officielle qu'il a Lui-même présidée Mardi le 13 juin 1989 à 9h00 locales.

.../...

Tout au long du Congrès, plusieurs exposés ont été donnés tels que :

- 1) Nouvelles technologies dans les bibliothèques
- 2) Medline sur disquette de micro-ordinateur en accès bilingue :
les nouveaux services de l'Institut National de la Santé et de la
Recherche médicale (INSERM)
- 3) Bibliothèques africaines de santé : gestion et développement,
coopération par l'utilisation de nouvelles technologies
- 4) Impératifs de l'information sanitaire pour les pays du Tiers Monde
- 5) Documentalistes des ministères de la santé
- 6) Autres organisations s'intéressant à la santé et au développement
(PNUD, FISE, PNUE).
- 7) Impact de l'OMS sur les Bibliothèques africaines des sciences de la santé :
à propos de quelques expériences
- 8) Gestion de la bibliothèque médicale : mon point de vue
- 9) Gestion des bibliothèques des sciences de la santé : cas du Zimbabwe
- 10) Rôle des Responsables d'Information et de Documentation sanitaire
dans les bureaux des Représentants de l'OMS en Afrique
- 11) Information sanitaire actuelle du Zimbabwe : une mise à jour pour
les médecins et infirmiers
- 12) Service du réseau d'information sanitaire pour le Nigéria ; une proposition
- 13) Gestion de la collection des périodiques : l'expérience du Zimbabwe
- 14) Statuts AMLA

Les congressistes ont mené des discussions sur ces différents exposés au fur
et à mesure de leur présentation et de tous ceux-là les idées maîtresses à
retenir sont les suivantes :

1. La formation continue des bibliothécaires

La gestion d'une bibliothèque africaine de santé souffre surtout de
l'insuffisance ou tout simplement de l'absence du personnel qualifié
nécessaire à la création, à la gestion et à la planification du
développement d'une bibliothèque.

Sur ce, les bibliothécaires eux-mêmes quand bien même formés souffrent
de la méconnaissance de leurs administrations des rôles qui doivent leur
être dévolus.

Il n'est souvent pas aisé au bibliothécaire formé de remplir son rôle
d'organisateur, de gestionnaire des services de planification du
développement de la bibliothèque de son institution; car la plupart du
temps ce n'est pas le bibliothécaire qualifié à qui l'on a octroyé le
titre de responsable qui s'occupe de l'étude des postes, de leur création,
de l'étude des dossiers des personnels à recruter, de l'élaboration des
budgets de fonctionnement et d'équipement ou des agrandissements
éventuels de la bibliothèque lorsque ces paramètres essentiels échappent

à son contrôle, quels objectifs le bibliothécaire peut-il se fixer pour le fonctionnement et le développement de l'ensemble de sa bibliothèque ?
Comment peut-il les atteindre ?

La notion d'insuffisance des ressources prend en Afrique une signification toute particulière dans la mesure où c'est l'essentiel qui manque c'est-à-dire ressources humaines nécessaires à leur création (bibliothèques), gestion et développement : élément très important pour la gestion d'une bibliothèque moderne.

2. Les bibliothèques sont des services fondamentaux

Le problème primordial qui se pose pour les bibliothèques (ou centres de documentation) médicales (aux) est qu'ils ne sont pas considérés comme des services fondamentaux.

Une bibliothèque, un centre de documentation médical doit se constituer comme des unités tel que le laboratoire et la pharmacie qui font partie intégrante d'un hôpital (par exemple).

Il faut permettre à ses structures de fonctionner pleinement en les dotant des moyens financiers, matériels et humains.

La santé pour tous à l'an 2000 est liée à l'information sanitaire pour tous d'ici à l'an 2000.

Il y a ici à reconnaître le rôle capital de l'OMS/AFRO dans la bonne marche de notre association (l'AMLA) : l'OMS soutient intégralement la vie de nos bibliothèques et centres de documentation africains des sciences de la santé et l'épanouissement de notre jeune association.

3. Méthodes modernes de gestion dans nos unités de documentation

Avant tout, il faut que toutes les catégories de personnel de la santé prennent pleinement conscience que la lecture régulière des livres et des revues spécialisées est aussi importante qu'un microscope ou un bistouri et le fassent comprendre aux autorités de la santé de chaque pays.

Si ces personnels de la santé des pays africains intègrent la bibliothèque des sciences de la santé dans la gamme de leurs instruments de travail les plus précieux, ils convaincront les pouvoirs publics de la nécessité de créer d'équiper et de développer les unités de documentation sanitaires au sein de leurs établissements de santé en y introduisant des nouvelles technologies nécessaires à la gestion moderne des bibliothèques de santé. Avant d'aborder l'étape de l'introduction de l'informatique dans nos bibliothèques, la condition préalable urgente est la production rapide des instruments tels que : listes structurées de documents, catalogues.

L'informatisation de nos unités documentaires sanitaires permettra d'améliorer leur gestion et la coopération interservices de documentation sanitaire de nos pays mais le plus important en tout est la formation adéquate des cadres des bibliothèques de santé pour créer de véritables services de documentation bien structurés, bien organisés au sein de nos institutions.

Des micro-ordinateurs doivent être implantés dans ces services de documentation en ayant recours par exemple aux fonds de roulement de l'OMS pour le matériel d'enseignement et de laboratoire; au BIT, FNUAP etc...

Les nouvelles technologies permettraient à toutes les institutions sanitaires des pays en développement un accès étendu aux banques de données bibliographiques diversifiées comme la médline sur disquettes de micro-ordinateur en accès bilingue : un nouveau service de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale).

4. Rôle des HID

Le rôle des HID (Health Information and Documentation) est capital pour l'atteinte de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 et même au delà.

Aujourd'hui, l'individu est en grande partie responsable de sa santé et doit faire quelque chose pour la préserver et l'améliorer et pour cela il doit être bien informé pour qu'il comprenne comment éviter les maladies par la vaccination, des mesures d'hygiène etc...

C'est ainsi que l'OMS s'efforce de faire participer les médias, en particulier dans les pays en développement à la diffusion la plus large des informations sur les problèmes de santé en vue d'amener l'individu, la famille et la communauté à des changements de comportements nuisibles à leur santé, à les encourager à des modes de vie sains.

Pour cela, l'OMS a créé un poste de responsabilité de l'Information et de la Documentation pour la santé dans les bureaux des Représentants dans les pays. Dans le cas de notre pays, il faudra voir avec le centre de documentation de l'OMS, dans quelles mesures nous pouvons oeuvrer main dans la main chacun avec son profil d'utilisateurs, car la bibliothèque de notre ministère bien alimentée des publications de l'OMS également se trouve de temps en temps dépourvue de l'une ou l'autre qui peut-être, a été acheminée directement du bureau de réception dans tel ou tel service technique du département sans qu'elle soit préalablement enregistrée par la bibliothèque elle qui est sensée la garder pour l'intérêt de tous.

.../...

Je ne vois aucun problème à notre collaboration qui existait déjà et surtout en ce qui concerne l'implantation et l'utilisation des nouvelles technologies : micro-ordinateur, c'est pourquoi il faudrait une concertation des autorités administratives de notre département avec le Représentant de l'OMS sur la possibilité du développement de la dissémination de l'information sanitaire par les (publications) écrits; de la formation d'un ou de deux agents (au moins) de la bibliothèque à l'utilisation d'un micro-ordinateur, parce-que personne n'a jamais pu faire marcher des systèmes tels que ceux-là dans trois matinées (lors du congrès) et pour notre cas de bibliothécaires, il ne faut pas être informaticien pour que vous nous serviez de ces nouvelles technologies. De même, les programmes nationaux contre le SIDA recevront ou ont déjà reçu des stations auxquelles nous pourrions avoir recours pour entrer nos demandes et ainsi la machine serait utile à tout le monde. Nous avons ensuite été visiter la nouvelle bibliothèque du bureau Régional de l'OMS = une bibliothèque qui est vraiment une bibliothèque de référence, organisée, équipée.

IV. Assemblée Générale AMLA

Vendredi le 13 septembre 1989, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'AMLA présidée par le Président du Bureau Régional de l'AMLA en la personne de Monsieur IKAMA Obambi après paiement des cotisations (frais supportés par les participants).

Adressant un mot de remerciement aux pays associés, il continua en retraçant l'historique et vie actuelle de l'AMLA, ensuite nous présenta l'équipe sortante du Bureau Régional dont le mandat de deux ans touchait à sa fin et nous avions à élire les membres du nouveau Bureau dans l'après-midi.

Par la suite, il nous a signifié que sans le concours et l'assistance permanente du Bureau Régional de l'OMS surtout sans le soutien indéfinissable de son Directeur Général, le Docteur MONEKOSSO; l'AMLA serait déjà morte et oubliée et que même présentement ce Congrès n'aurait pas eu lieu.

Il a continué en nous rappelant que nous qui sommes saisis des difficultés énormes que vit notre association avons le devoir de veiller à ce que nos pays respectifs versent toujours à temps la cotisation annuelle pour que l'association puisse mener à bien sa tâche.

Nous avons ensuite procédé :

- 1) au choix d'une nouvelle nomination de l'association après des discussions à l'issu desquelles le changement du nom de l'association fut accepté par la majorité des participants
- 2) aux élections des membres du nouveau Bureau Régional de l'Association dont les noms et la nouvelle appellation de l'Association paraîtront dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale; tels qu'ils ont été élus par l'Assemblée.

Enfin, furent formulées par nous tous les congressistes les résolutions et recommandations à l'adresse des Institutions administratives sanitaires

VI. Conclusion

Si nos services veulent vraiment oeuvrer pour la réussite de la santé en Afrique, ils devront s'efforcer de :

- a) résoudre des problèmes tels que qualification du personnel, l'utilisation de la bibliothèque par le personnel de santé, comme celui que pose la traduction : problème particulièrement difficile à résoudre dans les pays qui doivent traiter l'information internationale dans une langue autre que leur langue véhiculaire,
- b) veiller au perfectionnement professionnel constant au moyen des cours, stages, séminaires, réunions, échanges d'informations formelles et informelles,
- c) améliorer la condition professionnelle des agents de l'information,
- d) attribuer un budget pour la bibliothèque,
- e) penser que la coordination, particulièrement entre les ministères de la Santé et de l'Education, (Enseignement), l'intégration des Bibliothèques au sein des systèmes nationaux est impossible.

La coopération interbibliothèque est à développer pour atteindre l'objectif principal de l'amélioration qualitative et quantitative des services et leur extension.

La réponse à toutes les questions que nous nous posons pour le moment est de joindre nos efforts (bibliothèques) les uns des autres, de s'ouvrir aux uns et aux autres pour faire front commun.

Aujourd'hui, je lance un appel aux autorités de notre département; à l'état actuel de notre bibliothèque, pour se poser les questions suivantes :

- 1) Que faisons-nous ?
- 2) A quel niveau sommes-nous ?
- 3) Que faut-il faire ?
- 4) Que nous reste-t-il à faire ?
- 5) Où allons-nous ?

Un progrès demande des efforts dans tous les sens et si nous devons oeuvrer pour la santé pour tous maintenant et demain, comment atteindre cet objectif si notre bibliothèque ou centre de documentation ne connaît point d'essor alors qu'il est le pilier de cette oeuvre qui s'appuie surtout sur l'éducation de la masse par dissémination de l'information utile.

VII. Remerciements

Je termine en remerciant :

- Les autorités administratives de mon Pays qui ont bien voulu me permettre de participer à ce Congrès et Assemblée Générale de l'AMLA à travers desquels m'ont été tracés les nouvelles voies et moyens d'atteindre un développement d'un service d'information sanitaire par les écritures que je pourrais mettre en application au service de notre population si les moyens me le permettent.
- Monsieur le Directeur Général du Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique pour des efforts remarquables qu'il ne cesse de déployer pour promouvoir les bibliothèques et services de documentation des ministères de la santé de la région africaine.
- Monsieur le Représentant de l'OMS au Rwanda qui ne ménage aucun effort pour conseiller, soutenir et promouvoir les activités de documentation sanitaire dans notre pays et spécialement le perfectionnement du personnel qui en a la charge.
- Le Bureau Régional de l'AMLA qui a contribué à la réussite de nos travaux.

Publications de l'OMS nous distribués lors du Congrès et de l'Assemblée Générale AMLA.

1. OMS
ce qu'elle est
ce qu'elle fait
2. LES REALISATIONS DE QUATRE DECENNIES
3. EVALUATION DE LA STRATEGIE DE LA SANTE POUR TOUS D'ICI L'AN 2000
4. SANTE DU MONDE janvier-février 1989
5. AFFICHE D'UN ARTICLE SUR LA SANTE (constitution de l'OMS)
6. NOUVELLES PUBLICATIONS/OMS Printemps/Eté
7. NOUVELLES PUBLICATIONS/OMS Automne/Hiver
8. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE : Livres et Revues
9. DOSSIER SIDA
10. PROGRAMME MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET DIVISION DES MALADIES TRANSMISSIBLES, Genève 16/12/1988
11. PROGRAMME MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET DIVISION DES MALADIES TRANSMISSIBLES, Genève 4-6/1/1989
12. PROGRAMME SPECIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA
13. SIDA "Informations à l'usage des voyageurs"
14. A.I.D.S. TECHNICAL BULLETIN
15. SANTE POUR TOUS : un but commun
16. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE - Quarante ans de publications 1988
17. UN FEUILLET INTITULE "FONDS DE ROULEMENT POUR LE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT ET DE LABORATOIRE"/OMS
18. UNE FEUILLE INTITULE "BONS DE L'UNESCO"
19. UNE TRES GRANDE AFFICHE INTITULEE "INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE UN MONDE MEILLEUR".

Kigali, le 17/10/1989

Dr. RWAGANIRA Vénuste
C/O C.A.K.
B.P. 655 KIGALI.

✓ Son Excellence Monsieur Le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Handwritten notes and stamps:
A date: 12-1-89
121-7-11-89
82904/89
A date: 12-1-89
121-7-11-89
82904/89

OBJET : Rapport du séminaire tenu
à Abajam du 9 au 14/10/1989



MUNYANTWALI François
Secrétaire Général

Excellence Monsieur Le Ministre de la Santé
KIGALI.

Conformément à la lettre n° 17/2724/SBC.1.1.1/89
du Ministre de la Santé, j'ai participé au séminaire de formation clinique sur
le SIDA à Abajam du 9 au 14/10/1989 et vous transmets le rapport ad hoc en
annexe.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez
témoignée et vous prie d'agréer, Excellence Monsieur Le Président de la République,
l'expression de ma très haute considération.

Docteur RWAGANIRA Vénuste
[Handwritten signature]

C.P.T. : a :
- Monsieur Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération
KIGALI.
- Monsieur Le Représentant de l'OMS
KIGALI.
- Monsieur Le Médecin Directeur
du Centre Hospitalier de Kigali
KIGALI.

RAPPORT DU SEMINAIRE DE FORMATION CLINIQUE SUR LE SIDA

TENU A ABIDJAN DU 09 AU 14 OCTOBRE 1989.

En date du 09 au 14 Octobre 1989, l'OMS a organisé par l'intermédiaire du Bureau Régional Africain, un séminaire de formation clinique sur le SIDA.

Participaient à ce séminaire, les délégations du Sénégal, du Congo Braza, du Burkina Fasso, du Burundi, de Madagascar, de la Guinée-Conakry, de Mauritanie de la Guinée-Bissau, du Rwanda, du Niger, du Cameroun, de la Mozambique, du Tchad, du Benin, de la République Centrafricaine, du Togo, du Mali, et celle de la Côte d'Ivoire.

La délégation rwandaise comprenait le Dr. NGIRABATWARE Bruno, de l'Hôpital Universitaire de BUTARE et le Dr. RUTAGANIRA Vénuste, du Centre Hospitalier de KIGALI.

Le séminaire fut ouvert le 09 octobre par le Ministre de la Santé Publique et de la Population de la Côte d'Ivoire en présence d'un Représentant de l'OMS et du Président du Comité National de lutte contre le SIDA en Côte d'Ivoire.

I. La journée du 09 Octobre 1989 fut consacrée à :

1. Epidémiologie du SIDA dans la Région Africaine (Dr. Soro) et celle du VIH₂ (Pr. Saimot). Les orateurs de ces exposés ont mis en évidence l'importance de l'infection au VIH en Afrique : 31.146 cas (cumulés au 31 Août 89) notifiées à l'OMS.
 - de la séroprévalence élevée dans les pays africains :
 - Côte d'Ivoire : 5% milieu rural
 - : 7% milieu urbain
 - de l'infection au VIH₂ en Afrique de l'Ouest : 35% des séropositifs en Côte d'Ivoire, et le problème double séropositivité.
2. Les rétro-virus et les méthodes de diagnostic (Dr. Gershy-Damet)
Dans cet exposé le Dr. Damet a expliqué la composition des rétro-virus et les techniques de diagnostic actuellement utilisés : ELISA, Immunofluorescence, Tests d'hémagglutination, Tests rapides (Latex, HIV check, test Pack), Tests de confirmation (Western Blot)
Il faut au minimum 2 ELISA positifs et un test de confirmation pour chaque séropositif.
3. Physiopathologie et thérapeutiques spécifiques (Pr. Saimot).
Le Professeur Saimot a souligné l'importance du lymphocyte T₄ qui est la cible du VIH et où se greffent toutes les maladies opportunistes. Il n'y a pas de traitement du SIDA.
Par ailleurs quelques médicaments ont un effet anti rétro-viral : AZT, 016, 019, ddi, CD4 soluble

II. Journée du 10/10/1989 :

1. Histoire naturelle de la maladie et thérapeutiques spécifiques (suite) Prof. Saimot.
De la contamination à la maladie ou à l'état asymptomatique.
2. Définition et classification (Pr. Odehouri)
Présentation de la classification du CDC. En Afrique, il faut aussi tenir compte de la classification de BANGUI : 2 signes majeurs + 1 signe mineur = SIDA.
3. Les manifestations pulmonaires du SIDA : (Pr. E. Coll)
comprennent : a) les infections : opportunistes ou non : mycobactéries
b) les cancers : Kaposi
c) les autres : toxoplasmose pulm., cryptococcose
4. Manifestation hématologiques (Dr. Moreau)
comprennent : cytopénie : lymphopénie, T4/TB < 1, thrombopénie-anémie-neutropénie, lymphomes - polyadénopathies.
5. Directives pour la prise en charge clinique de l'infection à VIH chez l'adulte : (Dr. Malkin).

Le Docteur Malkin a présenté une brochure élaborée par l'OMS en guise de guide dans la conduite à tenir pour la prise en charge de l'infection au VIH.

L'après-midi du 10/10/89 a été consacré aux travaux en atelier sur les manifestations pulmonaires, l'épidémiologie et la classification.

III. Journée du 11/10/1989 :

1. Les manifestations neurologiques (Pr. Saimot) :
Les manifestations neurologiques du SIDA peuvent être dues à des tumeurs (lymphome, Kaposi), dues à des infections opportunistes, ~~ou à des tumeurs~~ ou à une atteinte primitive du système nerveux par le VIH lui-même :
 1. Méningite aseptique
 2. Myélopathies périphériques
 3. Encéphalite subaiguë.

2. La transfusion sanguine (Pr. Vachen)

La transfusion sanguine est devenue un problème de responsabilité civile.

La prévention consistera à dépister les donneurs séropositifs, les exclure de la liste des donneurs et à modifier nos habitudes transfusionnelles : ne transfuser qu'en cas de nécessité absolue.

Le séminaire s'est déroulé comme un cours de formation clinique plus tôt que comme un séminaire à proprement parler.

O'est ainsi qu'il n'y a pas eu de recommandations officiellement lues à l'issue de ce séminaire qui fut un forum.

- de renforcement des connaissances des cliniciens concernant le diagnostic clinique et biologique de l'infection au VIH.

- de formation des cliniciens à la prise en charge clinique et au conseil-ling des personnes infectées par le VIH et aux mesures de prévention concernant le personnel de santé.

- de sensibilisation des cliniciens sur leur rôle au sein des programmes de lutte contre le SIDA.

Motion de remerciements.

Le Dr. RUTAGANIRA Vénuste remercie vivement le Gouvernement Rwandais

pour la confiance qu'il lui a témoignée en le désignant comme délégué

rwandais à ce séminaire.

- L'OMS qui a supporté les frais y relatifs.

- La République de la Côte d'Ivoire pour son hospitalité remarquable.

Fait à Kigali, le 17 Octobre 1989

Dr. RUTAGANIRA Vénuste

Conclusion :

Monsieur le Ministre,

En date du 12.12.1986,
je me suis rendue à Ruhengeri
pour récupérer les archives de
l'ancien territoire de Ruhengeri
afin qu'elles soient versées au
dépôt d'archives nationales.

Comme ces archives
sont en grande quantité, le véhicule
a transporté une partie des docu-
ments et il en reste une autre.
Pour ce faire, je vous prierais de
bien vouloir me faire accorder le
véhicule Combi afin d'amener le
reste.

Kigali, le 8.1.1987
NIYOHITA M. Vèrehe,
Directrice au service
de l'information et
des Archives Nationales
[Signature]

Note à l'attention de Monsieur le Ministre
à la Présidence de la République.

Objet:

Archives coloniales de
l'ancien territoire de
Ruhengeri.

Afin de sauvegarder les archives de la période coloniale, menacées de destruction et de les rendre accessibles à la consultation, le Service de l'Information et des Archives Nationales a déjà récupéré les archives de l'ancienne Résidence du Rwanda, celles du dépôt de Butare et une partie de celles de Cyangugu et de Ruhengeri. Arrivées au dépôt central des Archives Nationales, ces documents ont été classés et répertoriés afin d'être mis à la disposition des chercheurs.

Comme les archives de l'ancien territoire de Ruhengeri ne sont pas toutes transférées audit dépôt, je voudrais les ramener à Kigali pour qu'elles soient classées, inventoriées et conservées convenablement. Après leur traitement, l'inventaire sera envoyé, pour information, à l'administration versante.

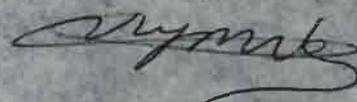
Pour faciliter l'accomplissement de cette mission, je vous demanderais que vous avisiez le Préfet de la Préfecture Ruhengeri de mon passage.

*Telephoner - lui
et dire - lui que
vous passerez par
le route des archives
Faites établir le carnet
de route*

Kigali, le 18.11.1986

NIYOYITA M. Vèrène,

Directrice au Service de l'Information
et des Archives Nationales.



Note à l'attention de Monsieur le Ministre
à la Présidence de la République.

Objet:

Archives coloniales de
l'ancien territoire de
Ruhengeri.

Afin de sauvegarder les archives de la période coloniale, menacées de destruction et de les rendre accessibles à la consultation, le Service de l'Information et des Archives Nationales a déjà récupéré les archives de l'ancienne Résidence du Rwanda, celles du dépôt de Butare et une partie de celles de Cyangugu et de Ruhengeri. Arrivées au dépôt central des Archives Nationales, ces documents ont été classés et répertoriés afin d'être mis à la disposition des chercheurs.

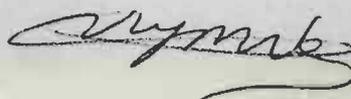
Comme les archives de l'ancien territoire de Ruhengeri ne sont pas toutes transférées audit dépôt, je voudrais les ramener à Kigali pour qu'elles soient classées, inventoriées et conservées convenablement. Après leur traitement, l'inventaire sera envoyé, pour information, à l'administration versante.

Pour faciliter l'accomplissement de cette mission, je vous demanderais que vous avisiez le Préfet de la Préfecture Ruhengeri de mon passage.

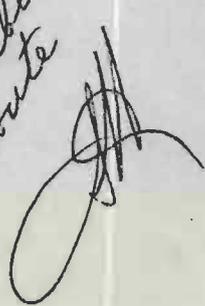
Kigali, le 18.11.1986

NIYDYITA M. Vèreène,

Directrice au Service de l'Information
et des Archives Nationales.



*Telephoner - lui
et dites - lui que
vous passerez par
le reste des archives
faites établir le carnet
de route*



Note à l'attention de Monsieur le Ministre
à la Présidence de la République.

Objet:

Archives coloniales de
l'ancien territoire de
Ruhengeri.

Afin de sauvegarder les archives de la période coloniale, menacées de destruction et de les rendre accessibles à la consultation, le Service de l'Information et des Archives Nationales a déjà récupéré les archives de l'ancienne Résidence du Rwanda, celles du dépôt de Butare et une partie de celles de Cyangugu et de Ruhengeri. Arrivées au dépôt central des Archives Nationales, ces documents ont été classés et répertoriés afin d'être mis à la disposition des chercheurs.

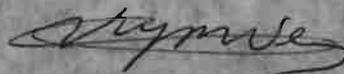
Comme les archives de l'ancien territoire de Ruhengeri ne sont pas toutes transférées audit dépôt, je voudrais les ramener à Kigali pour qu'elles soient classées, inventoriées et conservées convenablement. Après leur traitement, l'inventaire sera envoyé, pour information, à l'administration versante.

Pour faciliter l'accomplissement de cette mission, je vous demanderais que vous avisiez le Préfet de la Préfecture Ruhengeri de mon passage.

Kigali, le 18.11.1986

NIYOYITA M. Vèrene,

Directrice au Service de l'Information
et des Archives Nationales.



Note à l'attention de Monsieur le Ministre à la
Présidence de la République.

Objet :

Archives Coloniales de l'ancien
territoire de Ruhengeri

Afin de sauvegarder les
archives de la période coloniale menacées de
destruction et de les rendre accessibles à la
consultation, le service de l'Information
et des Archives Nationales a déjà récupéré les
archives de l'ancienne Résidence du Rwanda,
celles du dépôt de Butare et une partie de celles
de Cyangugu et de Ruhengeri.

Arrivées au dépôt central des Archives Nationales,
ces documents ont été classés et répertoriés afin
d'être mis à la disposition des chercheurs.

Comme les archives de l'ancien
territoire de Ruhengeri ne sont pas toutes trans-
férées audit dépôt, je voudrais les ramener à
Kigali pour qu'elles soient classées, inventoriées
et conservées convenablement. Après leur traitement,
l'inventaire sera envoyé, pour information, à
l'administration versante.

Pour faciliter l'accomplisse-
ment de cette mission, je vous demanderais que
vous avisiez le préfet de la Préfecture Ruhengeri
de mon passage.

~~NH04~~



Monsieur le Ministre,

Je vous envoie encore
une fois le dossier sur la récupération
des archives coloniales de l'ancien
territoire de Byumba pour vous demander
de m'indiquer ce que je dois faire.

En effet, Monsieur le
Ministre, le dossier en question me
revient sans suite lui réservée après
avoir répondu à votre observation
faite à ma note du 9 août 1989 en annexe.

Je compte sur votre
compréhension habituelle.

Kigali, le 22.8.1989

NIYOHITA M. Véronique

~~NIYOHITA M. Véronique~~

Note à Monsieur le Ministre à la Présidence
de la République

Monsieur le Ministre,

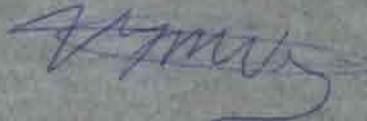
Répondant à votre observation faite à ma note du 09 Août 1989, en annexe, je tiens à vous rappeler que les archives récupérées précédemment étant entièrement dépouillées et presque toutes classées, il était envisagé de transférer celles de la Préfecture de BYUMBA comme signalé dans la note adressée à Monsieur le Chef du Service de l'Information et des Archives Nationales en date du 29 Juin 1989.

Ceci pourrait nous permettre d'encadrer les stagiaires du Centre de Perfectionnement de MUHIMA et occuper ainsi le peu d'espace qui nous reste. Quant à ceux de Dakar, ils procéderont à l'élaboration d'un répertoire des archives nationales déjà dépouillées et inventoriées.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que vous a été proposé le projet de lettre adressé au Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle concernant l'admission desdits stagiaires de MUHIMA.

Kigali, le 14 Août 1989

NIYOYITA M.Vérène



Note à l'attention de Monsieur le Ministre
a la Présidence de la République

Monsieur le Ministre,

Suite à votre observation du 08 Août 1989 sur la récupération des archives coloniales de six Préfectures qui restent, celle-ci devrait être progressive pour permettre une occupation rationnelle de peu d'espace disponible après le dépouillement et le classement desdites archives.

En effet, si leur transfert se faisait en même temps, il n'y aurait pas d'espace pour leur triage et leur conservation; à moins qu'un autre local ne soit mis à notre disposition.

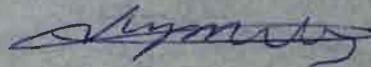
D'ailleurs le peu de place disponible ne peut abriter que les archives d'une seule Préfecture.

Pour cela, un programme global de récupération des archives coloniales de six Préfectures restantes n'est donc pas prévisible tant que nous n'avons pas encore assez d'espace.

*Dans ces conditions
pourquoi ne pas
attendre que vous
ayez plus d'espace?*

Kigali, le 09 Août 1989

NIYOYITA M. VÉRÈNE



Note à l'attention de Monsieur le Ministre à
la Présidence de la République

OBJET: Archives Coloniales de l'ancien
territoire de BYUMBA.

Afin de sauvegarder les archives de la période coloniale, menacées de destruction et de les rendre accessibles à la consultation, le Service de l'Information et des Archives Nationales a déjà récupéré les archives de l'ancienne Résidence du Rwanda et celles de l'ancien territoire du Rwanda-Urundi, celles des dépôts de BUTARE, RUHENGARI, CYANGUGU et KIBUNGO. Arrivées au Dépôt Central des Archives Nationales, ces documents ont été classés et répertoriés afin d'être mis à la disposition des chercheurs.

Comme les archives de l'ancien territoire de BYUMBA ne sont pas encore récupérées, je voudrais les amener à KIGALI pour qu'elles soient classées, inventoriées et conservées convenablement. Après le traitement de ces archives, l'inventaire sera envoyé, pour information, à l'administration versante.

Pour faciliter l'accomplissement de cette mission, je voudrais vous demander l'autorisation d'aviser, par téléphone, le Préfet de la Préfecture BYUMBA de mon passage.

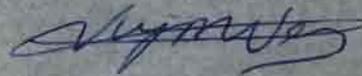
Kigali, le 07.08.89

NIYOYITA M. Vérène
Directrice au Service de l'Information
et des Archives Nationales

Copie pour information:

- Monsieur le Chef du Service
de l'Information et des
Archives Nationales
KIGALI

*Parquas ou faites-vous pas
un programme global de
récupération des archives
coloniales des six préfectures
qui restent.*



Monsieur le Ministre,

Comme l'attestent les avis des
deux chefs de section (en annexe), il
n'y a pas d'inconvénient à ce
que les deux stagiaires viennent
dans notre service.

Kigali 20/6/1989

UYISENGA Ch.

Uyisinga

Note à Monsieur le Chef du Service de l'Information
et des Archives Nationales

OBJET: L'avis sur l'observation du
Ministre relatif à l'accueil
des stagiaires de Dakar.

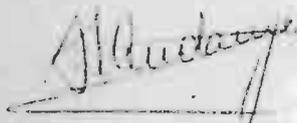
Compte tenu de l'espace disponible et du volume
de travail, le Service de l'Information et des Archives Nationales
serait en mesure d'accueillir 2 stagiaires de Dakar.
Pour les stagiaires de MUHINA, ledit Service pourrait en ac-
cueillir 4.

Pour leur permettre d'avoir suffisamment de
travail à faire, la récupération d'autres archives, par exemple
celles de la Préfecture de BYUMBA, serait nécessaire; les archives
récupérées précédemment étant presque classées.
Le travail à faire consistera à les trier, les classer et en
élaborer un répertoire si possible.

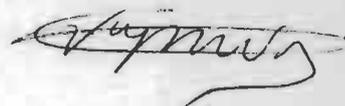
En conséquence, nous pensons qu'il y aurait lieu
de réserver une suite favorable à la demande de Monsieur le
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
A cet effet, nous vous proposons le projet de lettre en annexe
de la présente.

Kigali, le 29.06.1989

SEBUDANGA Augustin



NIYOYITA M.Vérène



Dir. Niyoyita & SEBUDANGA

Avés et considérations sur l'observation
du ministre. Il ne faut pas oublier
les stagiaires de Ruhima.

Quelle est la capacité d'accueil ?
Quel travail vont-ils faire ?

 27/6/89

tn

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
B.P. 624 - KIGALI
TEL.: 82745-83051

Kigali, le 22 JUIN 1989

N° 14.02/03/1303

OBJET : stage pratique pour
MM. KANYENGABO Athanase
et MUNYANDEKWE J. Baptiste
aux Archives Nationales.

Monsieur le ^{pas} Ministre à la Présidence
de la République Rwandaise
KIGALI

Archives
J'espère qu'il n'y a pas d'engorgement
24/6

A traiter par
Date entrée : 22-6-89
N° Classement 1294/6/84-02

Monsieur le Ministre,

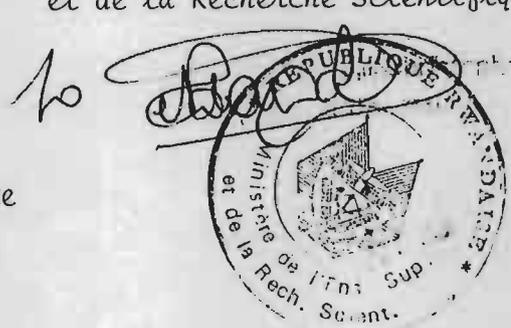
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser Messieurs KANYENGABO Athanase et MUNYANDEKWE Jean Baptiste, étudiants rwandais à l'Ecole des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar (EBAD), à effectuer leur stage pratique aux Archives Nationales à la Présidence de la République.

En effet, selon le règlement de l'Ecole, ils doivent effectuer un stage d'un mois au Rwanda au cours des grandes vacances prochaines qui débutent avec le mois de juillet et se terminent en septembre 1989.

NYANDWI Charles,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique.

Copie pour information

- Monsieur KANYENGABO Athanase
- Monsieur MUNYANDEKWE Jean Baptiste
C/o Université de Dakar
B.P. 3252 Dakar
SENEGAL





PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
B. P. 15 KIGALI

Kigali, le 16 AOUT 1989

N° 1737 /01.14

Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation
Professionnelle
K I G A L I.

Réf. N° :

Annexe :

Objet : **Stage pratique des Archivistes,
Bibliothécaires et Documenta-
listes.**

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre lettre n° 3679/06.
21/89 du 27 juillet 1989 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur
de porter à votre connaissance que Mesdames BAYAVUGE Virginie et Marie
Goretti NYIRABAKARANI ainsi que Monsieur NDASEKA Jean Bosco sont auto-
risés à effectuer leur stage pratique au sein du Service de l'Information
et des Archives Nationales.

Le Ministre à la Présidence
de la République,
NTEZIRYAYO Siméon.

Copie pour information à :

- Monsieur le Responsable du Centre
de Perfectionnement des Agents MUHIMA
K I G A L I.

Monsieur le Ministre,

Je vous envoie encore une fois le dossier sur la récupération des archives coloniales de l'ancien territoire de Byumba pour vous demander de m'indiquer ce que je dois faire.

En effet, Monsieur le Ministre, le dossier en question me revient sans suite lui réservé après avoir répondu à votre

Observation faite à ma note
du 9 août 1989 en annexe.

Je compte sur votre
compréhension habituelle.

Rigali, le 22.8.1989

NIYOYITA M - Vèreine



Objet: Récupération des archives
coloniales de l'ancien
territoire de Byumba.

*Toutes remplir
les ordres de
mission et le
carnet de route*

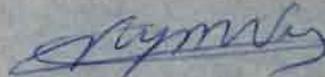
Monsieur le Ministre,

J'ai téléphoné au Préfet de Préfecture BYUMBA pour l'aviser de mon passage. Nous nous sommes convenus que je passerai prendre les archives Lundi, le 11 courant.

Afin d'accomplir cette mission, je vous demanderais de mettre à notre disposition le véhicule Combi et d'accorder les ordres de mission à HATEGEKIMANA Augustin, à NTAWANGA André et à moi-même.

Kigali, le 5 septembre 1989

NIYOYITA M. Vèreène.



Objet: Récupération des archives
coloniales de l'ancien
territoire de Byumba.

Monsieur le Ministre,

J'ai téléphoné au Préfet de Préfecture BYUMBA pour l'aviser de mon passage. Nous nous sommes convenus que je passerai prendre les archives Lundi, le 11 courant.

Afin d'accomplir cette mission, je vous demanderais de mettre à notre disposition le véhicule Combi et d'accorder les ordres de mission à HATEGEKIMANA Augustin, à NTAWANGA André et à moi-même.

Kigali, le 5 septembre 1989

NIYOYITA M. Vèreène.